

BUDGET PRIMITIF 2017
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget général-principal- que pour le budget annexe de la régie des transports.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 8 février 2017, le budget primitif 2017 repose sur la lucidité et l'ambition.

Dans un contexte contraint par la baisse des dotations de l'État, la municipalité a décidé pour la 3^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux des impôts communaux et souhaite contenir au plus près ses charges de fonctionnement tout en restant guidée par l'intérêt général et la satisfaction des services mis en œuvre pour les eysinais.

Elle désire poursuivre l'équipement de la ville pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'eysinais dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence grâce à une épargne consolidée afin de recourir de manière très mesurée à l'emprunt.

Cette gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet à la commune de conserver des marges de manœuvre pour continuer à investir et pour remplir chaque jour ses missions dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale, du sport...mais aussi en matière d'équipements publics ou d'entretien du patrimoine communal.

Le budget principal 2017

Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts...et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.

Le budget principal total s'élève à **39 801 287,12 €**

L'équilibre budgétaire est le suivant :

L'équilibre budgétaire 2017 = propositions nouvelles et restes à réaliser 2016

Fonctionnement		Investissement																															
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Remboursement assurances 135 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Produits services/domaine et autres 2 332 482 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Impôts et taxes 16 308 575 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Dotations et participations 4 757 441 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Autres produits Produits exceptionnels 115 440,80 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Résultat reporté 2016 2 774 580,80 €</td></tr> </table>	Remboursement assurances 135 000 €	Produits services/domaine et autres 2 332 482 €	Impôts et taxes 16 308 575 €	Dotations et participations 4 757 441 €	Autres produits Produits exceptionnels 115 440,80 €	- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €	Résultat reporté 2016 2 774 580,80 €	<p style="color: magenta;">Dépenses réelles 22 049 032 €</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Charges à caractère général 5 058 221 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Charges de personnel 11 328 700 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 234 318 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 764 943 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Charges financières 610 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Charges exceptionnelles 52 850 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Opérations d'ordre (amortissements provisions) 715 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">+ Virement prévisionnel à la section d'investissement 3 800 000 €</td></tr> </table>	Charges à caractère général 5 058 221 €	Charges de personnel 11 328 700 €	Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 234 318 €	Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 764 943 €	Charges financières 610 000 €	Charges exceptionnelles 52 850 €	Opérations d'ordre (amortissements provisions) 715 000 €	+ Virement prévisionnel à la section d'investissement 3 800 000 €	<p style="color: green;">Recettes réelles 7 188 292,12 €</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Reste à réaliser 1 123 963 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Affectation du résultat 2016 excédent capitalisé 2 942 342,12 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Subventions nouvelles 1 954 950 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Emprunt nouveau 1 500 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Dotations Fonds de compensation TVA 341 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Cessions 450 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Opérations patrimoniales 410 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">+ Opérations d'ordre (amortissement provisions) 715 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 3 800 000 €</td></tr> </table>	Reste à réaliser 1 123 963 €	Affectation du résultat 2016 excédent capitalisé 2 942 342,12 €	Subventions nouvelles 1 954 950 €	Emprunt nouveau 1 500 000 €	Dotations Fonds de compensation TVA 341 000 €	Cessions 450 000 €	Opérations patrimoniales 410 000 €	+ Opérations d'ordre (amortissement provisions) 715 000 €	Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 3 800 000 €	<p style="color: magenta;">Dépenses réelles 10 550 890 €</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Reste à réaliser 1 930 453 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Résultat reporté 2016 besoin de financement 2 135 852,12 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Remboursement de la dette 2 066 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Dépenses nouvelles d'équipement 6 554 437 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Opérations patrimoniales 410 000 €</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €</td></tr> </table>	Reste à réaliser 1 930 453 €	Résultat reporté 2016 besoin de financement 2 135 852,12 €	Remboursement de la dette 2 066 000 €	Dépenses nouvelles d'équipement 6 554 437 €	Opérations patrimoniales 410 000 €	- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €
Remboursement assurances 135 000 €																																	
Produits services/domaine et autres 2 332 482 €																																	
Impôts et taxes 16 308 575 €																																	
Dotations et participations 4 757 441 €																																	
Autres produits Produits exceptionnels 115 440,80 €																																	
- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €																																	
Résultat reporté 2016 2 774 580,80 €																																	
Charges à caractère général 5 058 221 €																																	
Charges de personnel 11 328 700 €																																	
Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 234 318 €																																	
Autres charges :subventions CCAS/CE/Associations 2 764 943 €																																	
Charges financières 610 000 €																																	
Charges exceptionnelles 52 850 €																																	
Opérations d'ordre (amortissements provisions) 715 000 €																																	
+ Virement prévisionnel à la section d'investissement 3 800 000 €																																	
Reste à réaliser 1 123 963 €																																	
Affectation du résultat 2016 excédent capitalisé 2 942 342,12 €																																	
Subventions nouvelles 1 954 950 €																																	
Emprunt nouveau 1 500 000 €																																	
Dotations Fonds de compensation TVA 341 000 €																																	
Cessions 450 000 €																																	
Opérations patrimoniales 410 000 €																																	
+ Opérations d'ordre (amortissement provisions) 715 000 €																																	
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 3 800 000 €																																	
Reste à réaliser 1 930 453 €																																	
Résultat reporté 2016 besoin de financement 2 135 852,12 €																																	
Remboursement de la dette 2 066 000 €																																	
Dépenses nouvelles d'équipement 6 554 437 €																																	
Opérations patrimoniales 410 000 €																																	
- Op d'ordre (tx régime étal charges) 140 513 €																																	
26 564 032,00 €		13 237 255,12 €																															

SECTION DE FONCTIONNEMENT : garantir aux Eysinois des services performants.

Le budget de fonctionnement de la commune fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également, de mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 26 564 032 €**

Soit en volume +2,49 % par rapport au BP 2016 (+1,67 % pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 135 000 €

Ce remboursement émane de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents du travail des agents de la ville.

2 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 332 482 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration scolaire, celle des personnes âgées, la piscine, le théâtre, le centre de loisirs ou l'école de musique.

Ce chapitre enregistre aussi, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 916 632 € alors que l'attribution versée par la Ville est de 758 310 € soit un solde positif de 158 322 €.

3 - Chapitre 73 - Impôt et taxes : 16 308 575 €

L'ensemble des impôts et des taxes à percevoir par la commune augmente de 390 000 € environ. La fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) représente un prévisionnel de 13 702 444 €. Cette recette augmente du seul fait de la revalorisation de 0,40 % décidée par la loi de Finances de la valeur locative pour 2017, et des variations physiques des bases.

Cette année encore, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation :	21,06%
Foncier bâti :	28,54%
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations.

4 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 757 441 €

Ces recettes intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'Etat. Les premières devraient baisser d'environ 170 000 €. Les secondes compensent les différentes exonérations et abattements mis en place pour les familles à revenus modestes ainsi que l'exonération pour la demi part supplémentaire accordée aux veufs et veuves retraités ou encore la construction de logements sociaux.

Ce chapitre enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires et petite enfance.

5 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 115 440,80 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (poste au Vigean, locaux commerciaux à Migron...) et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature aléatoires.

⇒ **Dépenses de fonctionnement : 26 564 032,00 €**

Soit en volume +2,49 % par rapport au BP 2016 (+1,55 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 003 960 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et des cotisations d'assurance. Ce type de charge doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme ceux des restaurants scolaires et des personnes âgées (+ 4,99 % de rationnaires entre 2015 et 2016). Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges. Une somme de 100 000 € est provisionnée pour assurer, au titre de la dommage ouvrage, les travaux de restructuration de la piscine qui sont inscrits en investissement.

2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 11 328 700 €

Il prévoit une progression limitée à 2% principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, l'augmentation des cotisations retraite employeur et l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ainsi que la dernière réforme de la Fonction Publique. La ville dispose, au 1^{er} janvier, de 340 agents tous statuts confondus.

3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 234 318 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole au 1^{er} janvier 2015 (aire d'accueil des gens du voyage – concession de gaz et d'électricité – politique de la ville) et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour ce qui concerne le transfert de la compétence voirie. De même, la Ville a provisionné une somme de 195 000 € au titre du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 764 943 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 281 843 €, au CCAS pour 1 783 500 €, au Centre Social pour 379 750 € et à la Caisse des Ecoles pour 17 000 €. L'ensemble de ces participations progresse de 0,86%. Elles provisionnent également l'enveloppe des indemnités allouées pour les élus. Le montant de cette dernière est calculé en fonction de la réglementation.

5 - Chapitre 66 - Charges financières : 610 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors ICNE diminuent de 71 000 € environ.

6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 52 850 €

Des subventions versées aux associations et affectées sont prévues sur ce poste pour les « cartes cultures » et « sports », les actions menées avec la Croix rouge, la mission locale et l'association ABCDEFG sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement.

⇒ Globalement, autofinancement prévisionnel : 4 374 487 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour autofinancer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 800 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et provisions nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 574 487 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : poursuivre l'équipement de la commune.

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 13 237 255,12 €.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇒ Dépenses d'investissement : 13 237 255,12 €

Au total, la Ville prévoit d'investir 6 554 437 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront au 1 930 453 € de dépenses à solder engagées sur 2016. Parmi les secteurs les plus significatifs (hors opérations non ventilables pour 39 987 €), la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

L'éducation et l'animation pour 329 410 € (hors travaux en régie pour une prévision de 30 000 €)

Les projets dans ce secteur concernent l'équipement en numérique de 15 nouvelles classes élémentaires (2^{ème} tranche), l'acquisition de mobiliers et de matériels pédagogiques et techniques aussi bien dans les écoles qu'au centre de loisirs, la rénovation des peintures de l'école primaire Raymond Claverie et l'installation d'avant-toits à l'école élémentaire de la Forêt, des travaux d'économie d'énergie, le remplacement des menuiseries extérieures aux groupes scolaires la Forêt et Migron, le lancement des études de diagnostic et de faisabilité pour la rénovation du centre de loisirs.

L'aménagement urbain : 1 781 300 €.

Ce secteur regroupe les aménagements d'urbanisme et de voirie comme des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Plan Économie d'Énergie, des travaux d'extension du réseau accompagnant la ligne D du tramway, des travaux d'aménagement de la rue de la Biscuiterie et enfin des acquisitions de terrains dans le cadre de création de réserves foncières.

Le développement durable et le cadre de vie : 612 860 €

Sont concernés : l'équipement de plusieurs bâtiments en programme d'amélioration d'énergie, la rénovation de la couverture du hangar du clos Lescombes, les travaux de rénovation de la maison noble de Bois Salut dont l'escalier est classé Monument historique (ancienne Caisse d'Épargne), des travaux d'accessibilité aux deux cimetières et la réalisation de l'extension du columbarium du cimetière de Bois Gramond.

Le sport : 3 676 530 €

Il s'agit ici des travaux d'extension de la piscine municipale dont les crédits sur l'année 2017 portent sur 3 500 000 €. Ce projet est porté en partenariat avec la ville voisine du Haillan.

Le réseau primaire d'arrosage de la plaine du Pinsan est également provisionné ainsi que l'équipement de la salle de basket du Cossec et la salle de gymnastique de Migron. Enfin, un court de tennis doit faire l'objet d'une rénovation intégrale.

La culture, le social et la petite enfance : 114 350 €

L'équipement en matériel éclairage et son des deux salles de spectacles – Le Vigean et le Plateau – est provisionné ainsi que les lasures des murs extérieurs de la salle du Vigean. Des équipements pour la maison Guy Queyroi et le Centre social René Pujol sont également prévus tout comme l'équipement en jeux, mobilier et matériel de puériculture des cinq crèches municipales.

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour 2 066 000 € relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Ce chapitre enregistre une baisse de 107 000 €.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles est stable à 11,27%.

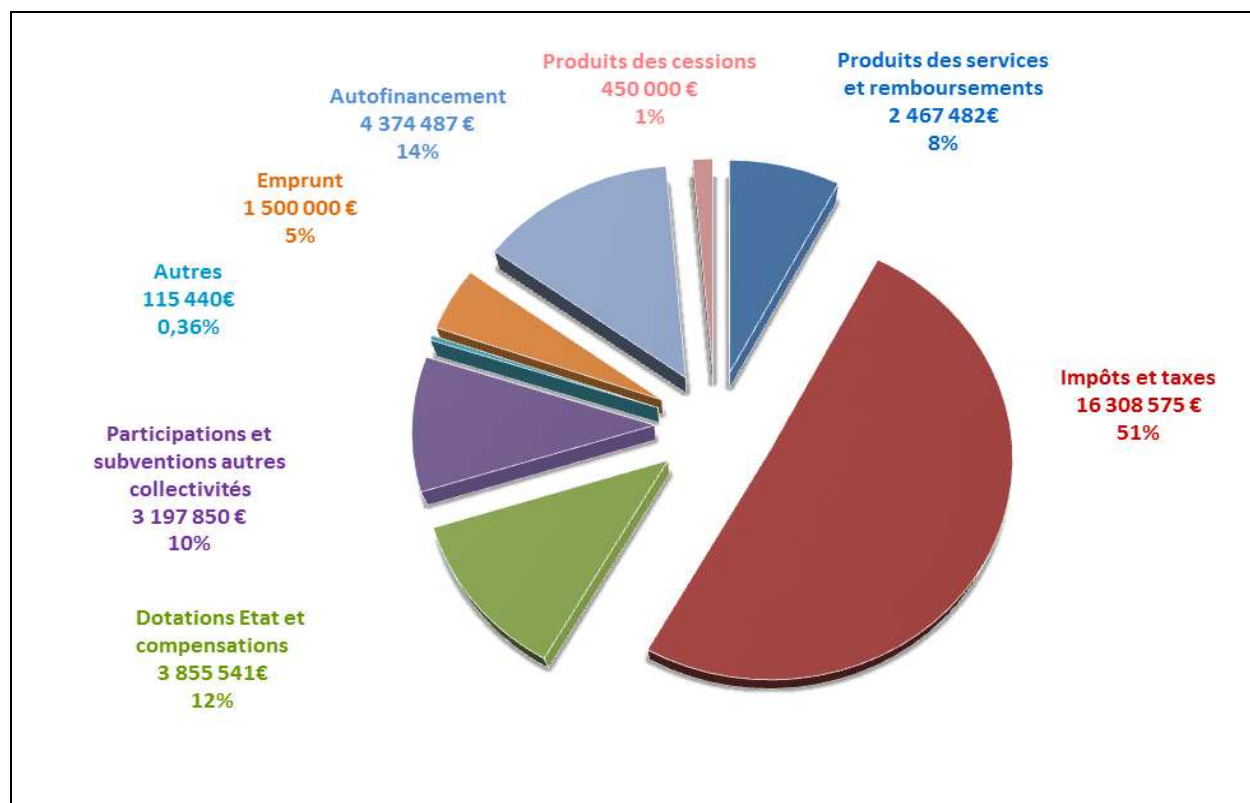
⇒ Recettes d'investissement 13 237 255,12 €

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 5 ressources principales.

- le produit de cession de terrains pour 450 000 € (chapitre 024),
 - le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour 341 000 € (chapitre 10),
 - les subventions à percevoir cette année et notamment celles pour le projet de restructuration de la piscine municipale du Département, de la Métropole, de la Région et de l'État avec la participation de la ville du Haillan pour un total de 1 954 950 € (chapitre 13),
 - l'emprunt prévisionnel pour 1 500 000 € (chapitre 16),
- À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement prévisionnel pour 4 374 487 €.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour 410 000 €.

LES RECETTES TOTALES PROVIENNENT DE :



LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2017

Informations financières	Valeurs 2017	Moyennes nationales de la strate 2015 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	991 €	1 361 €
Produit des impositions directes/population	616 €	587 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1063 €	1 484 €
Dépenses d'équipement brut/population	381 €	279 €
Encours de dette/population	751 €	1 090 €
DGF/population	123 €	235 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,38 %	56,06 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	101,97 %	98,58 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	35,88 %	18,80 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	70,68 %	75,00 %

* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2015 – collectivités-locales.gouv.fr

LA PRESENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale.

Pour 2017, celle-ci est la suivante :

Les dépenses de gestion et les dépenses d'équipement affectées représentent pour 100 € (hors remboursement de la dette et mouvement d'ordre)

